

Usumbura, le 26 août 1950.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

SERVICE DES A. I. M. O.

N° 4562 / 1.094/EO/F.B.I.

OBJET :

Correspondance F.B.I.-

KIBUNGO



14/1/12.
A.I. 14

Monsieur le Chef du service (Tous),

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention ma lettre

45/49 du 15 janvier 1949.

Suivant les dispositions de cette correspondance, le Service de A.I.M.O. est chargé de centraliser toute la documentation relative au Fonds du Bien-Etre indigène.

En conséquence je vous prie de bien vouloir transmettre au Service des A.I.M.O. une copie de toute document envoyé au F.B.I. ou de toutes notes échangées à ce propos.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL DE CONGO BELGE

GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI

LE SECRETAIRE PROVINCIAL. FF,

sc/ WILL. ANT.

Pour expédition conforme à la minute

le Directeur des A.I.M.O

L. DELOCHET

COMMISSAIRE DES DISTRICT.

Monsieur le Chef du Service des Douanes

à

USUMBURA.-

Contrôle des Douanes
d'Usumbura.-

N°

Copie pour information à Monsieur le Receveur des

Douanes (Tous) .-

Usumbura, le 1er Septembre 1950.
Le Contrôleur des Douanes
FOLIE, G.